

# POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE

**Dernière révision: Janvier 2026**

**Document élaboré par Patrick Mullen et Johanne Vézina responsables de la coordination du PEI.**

**Révisé et entériné annuellement par l'équipe-école ainsi que par l'équipe de direction de l'école.**



# Table des matières

<b>MISSION ET VISION DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>1</b>
<b>ÉNONCÉ ET BUT DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE .....</b>	<b>2</b>
<b>OBLIGATIONS LÉGALES.....</b>	<b>3</b>
OBLIGATIONS EN LIEN AVEC LES NORMES DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET APPLICATIONS CONCRÈTES (2020):.....	3
OBLIGATIONS EN LIEN AVEC LES NORMES ET MODALITÉS DE L'ÉCOLE: .....	4
<b>SERVICES AUX ÉLÈVES .....</b>	<b>5</b>
SERVICES OFFERTS À L'ÉLÈVE : .....	5
SERVICES PROFESSIONNELS : .....	6
<b>DROITS ET RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>7</b>
ÉTABLISSEMENT .....	7
ENSEIGNANTS .....	7
ÉLÈVES .....	7
PARENTS/TUTEURS LÉGAUX .....	8
<b>LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES.....</b>	<b>8</b>
LIENS ENTRE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE ET LA POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	8
LIENS ENTRE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE ET LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE.....	8
LIENS ENTRE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE ET LA POLITIQUE D'ÉVALUATION .....	8
LIENS ENTRE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE ET LA POLITIQUE D'ADMISSION .....	9
<b>MÉDIAGRAPHIE.....</b>	<b>10</b>



## Mission et vision de l'établissement

**Mission :** La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

**Vision :** Développer et valoriser la réussite à travers l'engagement.

**Valeurs :** Engagement, Humanité et Épanouissement

Notre vision repose sur l'importance de développer une culture de la réussite où le développement d'aspirations scolaires et l'engagement sont au centre de nos préoccupations et ce, dans une dynamique où la valorisation et le respect seront en évidence. De cette façon, l'élève pourra s'épanouir et développer son empathie et en bout de ligne son humanité. De plus, en respect de la déclaration de la mission de l'IB (PEI), nous considérons essentiel de développer chez nos jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité internationale nécessaire afin de bâtir un monde meilleur.

Notre établissement vise la réussite de l'ensemble des élèves à travers leur engagement. En lien avec les valeurs établies dans le cadre du projet éducatif, l'établissement souhaite que les élèves puissent s'épanouir dans un milieu où règne le respect.

En plus de la réussite pédagogique, l'établissement prône les valeurs d'ouverture et de persévérance pour permettre à chaque individu de développer ses compétences non-disciplinaires. Ces compétences sont primordiales pour la communauté scolaire du PEI de sorte que le programme puisse rayonner dans l'ensemble de la communauté scolaire de MET.



## Énoncé et but de la politique d'éducation inclusive

L'IB décrit le principe de l'inclusion ainsi : « L'inclusion est un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et à accroître l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles. L'inclusion est un « paradigme organisationnel » donnant lieu à des changements. C'est un processus perpétuel ayant pour but la progression de l'apprentissage et l'augmentation de la participation de tous les élèves. Elle tient compte des besoins en matière de soutien à l'apprentissage et remet en question les objectifs plus larges de l'éducation ainsi que la nature de la pédagogie, du programme d'études et de l'évaluation. Il s'agit d'une approche pédagogique que tous les établissements doivent s'efforcer d'adopter. L'inclusion est facilitée dans une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes faisant intervenir toute la communauté scolaire. »<sup>1</sup>

L'établissement MET offre 3 programmes distincts pour rejoindre une majorité d'élèves. L'école offre le secteur régulier, le secteur d'adaptation scolaire ainsi que le programme d'Éducation Intermédiaire de l'IB.

L'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge tente de répondre aux besoins éducationnels de tous, incluant le PEI. De ce point de vue, lors de l'admission des élèves au PEI, l'établissement fait preuve d'ouverture. Effectivement, tout en respectant les critères de sélection nous accueillons également des élèves aux besoins particuliers (TSA, douance, TDA, TDAH, Dyslexie, dysorthographe, TC, élèves aux prises avec des déficiences auditives et visuelles). Nous leurs offrons ultérieurement tout le soutien dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel académique.

Dans le but d'améliorer le processus d'admission au PEI, l'école effectue la sélection en fonction de deux grands paramètres. Soit le paramètre chiffré des bulletins de 5<sup>e</sup> année du primaire ainsi que le paramètre « inclusif » des mises en situations vécues par les élèves. Ce processus permet donc une sélection plus juste en termes de candidatures ayant le profil du PEI.

---

<sup>1</sup> BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB (En ligne) [https://resources.ibo.org/ib/works/edu\\_11162-38434?lang=fr](https://resources.ibo.org/ib/works/edu_11162-38434?lang=fr), pages consultées le 21 septembre 2023.



## Obligations légales

Selon la loi, toute personne « a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par le centre de services scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448. »<sup>2</sup>

### Obligations en lien avec les Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes (2020):

- ✓ « Soutien aux élèves 2.2.2 - L'établissement scolaire détermine et fournit le soutien à l'apprentissage approprié. »
- ✓ « Soutien aux élèves 2.2.3 - L'établissement scolaire favorise le bien-être social, émotionnel et physique des élèves et des enseignants. »
- ✓ « culture 3.6- L'école met en œuvre, communique et revoit régulièrement ses politiques afin de veiller à ce qu'elles soient cohérentes et reflètent la philosophie de l'IB »
- ✓ « Approches de l'enseignement 4.3.5 - Les enseignants suppriment les obstacles à l'apprentissage afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants. »
- ✓ « Approches de l'évaluation 4.4.2 - L'école utilise des méthodes d'évaluation variées et adaptées aux objectifs énoncés »
- ✓ « Approches de l'évaluation 4.4.3 – L'établissement scolaire administre l'évaluation de manière cohérente, équitable, inclusive et transparente. »<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, La loi sur l'instruction publique (En ligne), <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-13.3%20/>, pages consultées le 22 novembre 2023

<sup>3</sup> BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, (En ligne), <https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices?lang=fr>, pages consultées le 29 septembre 2023



## Obligations en lien avec les Normes et modalités de l'école:

Les normes et modalités de notre école nous obligent à :

<b>2.2</b>	La prise d'information se fait par moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.
------------	--

2.2.3 L'enseignant adapte ses moyens de prise d'information et les conditions de réalisation des tâches pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves.

2.2.4 Au programme d'éducation intermédiaire, l'enseignant adapte ses moyens de prise d'information et les conditions de réalisation des tâches en prenant en compte le modèle d'évaluation de l'I.B.

2.2.5 L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté à un élève durant la réalisation de la tâche.

2.2.6 Les mesures d'adaptation ou de modifications aux tâches sont inscrites dans le plan d'intervention de l'élève.

2.2.7 L'enseignant assure un suivi régulier de la progression de l'élève en corrigeant régulièrement les activités d'apprentissage.


2.2.8 Avant de soumettre l'élève à une évaluation, l'enseignant s'assure qu'il a mis en place tous les moyens nécessaires à sa réussite.

<b>3.1</b>	En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages
------------	---

3.1.1 L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.

<b>3.2</b>	L'élève devrait développer graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.
------------	--

3.2.2 L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis, de trouver des moyens pour les relever et d'objectiver régulièrement son cheminement.



<b>3.3</b>	Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre.
------------	---

3.3.1 En début d'année, les enseignants et les autres intervenants de l'école se transmettent les données pertinentes pour assurer **le suivi des apprentissages** de l'élève de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'un cycle ou d'une année à l'autre et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages.

## Services aux élèves

L'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge déploie une multitude de services aux élèves dans le but d'accompagner avec le plus de précision possible, le parcours académique différencié des élèves ayant des besoins particuliers.


Afin d'assurer le suivi des élèves nécessitant une attention particulière, des plans d'interventions adaptés sont reconduits et/ou révisés à chaque année de sorte que les élèves concernés bénéficient d'un support afin d'améliorer leur parcours scolaire. Ce plan est consulté et approuvé par une équipe d'intervenants impliqués dans le dossier de l'élève. Ce comité est formé de la personne responsable de l'encadrement de classe, de l'enseignant, de la direction adjointe et du parent.

La direction adjointe du premier cycle a la responsabilité de visiter toutes les écoles primaires du secteur scolaire de MET. Le but étant d'offrir le meilleur service possible à l'élève. La prise de données lors de cette visite permet à l'école de cibler les particularités individuelles et ainsi assurer le meilleur suivi possible y compris pour les élèves du PEI.

Pour assurer un passage primaire-secondaire efficient, les élèves de 6<sup>e</sup> année du primaire ont l'opportunité de visiter leur future école.

### Services offerts à l'élève :

- ✓ Psychoéducation
- ✓ Orthopédagogie
- ✓ Éducation spécialisée
- ✓ Intervention en toxicomanie
- ✓ Service de tutorat
- ✓ Responsable de l'encadrement de classe
- ✓ Récupération et reprises d'évaluations
- ✓ Orientation scolaire et professionnelle
- ✓ Soutien à la documentation (bibliothèque)
- ✓ Service "mission possible" (intimidation)

- 
- ✓ Animation et activités (vie étudiante, Halloween, Noël, etc.)
  - ✓ Activités parascolaires
  - ✓ Animation d'activités de prévention par organisme de la communauté
  - ✓ Équipes sportives parascolaires (RSEQ)
  - ✓ Offre de cours d'été et reprises d'examens d'été
  - ✓ Transport scolaire
  - ✓ Service de francisation (élèves étrangers)
  - ✓ Comité LGBTQ+
  - ✓ Éducation à la sexualité
  - ✓ Aide par les pairs
  - ✓ Service de cafétéria

### **Services professionnels :**

- ✓ Bibliothécaire (temps plein)
- ✓ AVSEC (temps plein)
- ✓ Infirmière (3 jours semaine)
- ✓ Technicienne en loisirs (3 jours semaine)
- ✓ Conseillère en orientation (temps plein)
- ✓ 3 psychoéducatrices (temps plein)
- ✓ Conseillère en rééducation (service de psychologie) (temps plein)
- ✓ 3 techniciennes en travaux pratiques (temps plein)
- ✓ 2 orthopédagogues (temps plein)
- ✓ 3 techniciennes en éducation spécialisée (temps plein)



## **Droits et responsabilités**

### **Établissement**

- ✓ Offrir des services aux élèves ayant des besoins particuliers afin de les aider dans leurs apprentissages
- ✓ Établir la politique d'éducation inclusive en informant la communauté éducative
- ✓ Planifier la mise à jour de la politique d'éducation inclusive à chaque année
- ✓ Soutenir les enseignants dans la mise en œuvre du programme et planifier des rencontres afin de favoriser le travail d'équipe
- ✓ Favoriser la communication avec la communauté éducative et les parents

### **Enseignants**

- ✓ Prendre connaissance de la politique d'éducation inclusive
- ✓ Bien maîtriser les critères d'évaluation de sa matière du PEI
- ✓ Favoriser l'échange entre les enseignants afin de planifier les différentes évaluations et ainsi permettre aux élèves de bien gérer leur charge de travail et ainsi permettre aux élèves de produire des travaux qui respectent les attentes de l'IB
- ✓ Participer avec l'équipe de coordination, la direction et les enseignants à la mise en œuvre du PEI.
- ✓ Favoriser une atmosphère de classe permettant les apprentissages pour TOUS peu importe leurs besoins afin qu'ils puissent atteindre les objectifs d'apprentissages prévus
- ✓ Participer aux formations offertes sur le sujet
- ✓ Épauler les élèves avec des besoins particuliers
- ✓ Planifier la différenciation pédagogique dans chaque plan d'unité de travail

### **Élèves**

- ✓ S'impliquer dans sa réussite scolaire
- ✓ Prendre part aux rattrapages académiques
- ✓ Faire ses devoirs ainsi que les travaux demandés
- ✓ Bien se préparer pour les différentes évaluations
- ✓ Remettre ses devoirs et travaux à temps
- ✓ Développer les aptitudes de la communauté d'apprentissage de l'IB suivantes : Ouverture, communication et altruisme afin de s'ouvrir aux différences
- ✓ Informer ses enseignants de ses besoins particuliers et demander de l'aide au besoin afin d'optimiser ses chances de réussir



## **Parents/tuteurs légaux**

- ✓ S'impliquer et soutenir son enfant dans sa réussite scolaire
- ✓ Connaître et comprendre la politique d'éducation inclusive de MET
- ✓ Renseigner la direction de toutes informations qui pourraient soit aider ou nuire à l'apprentissage de son enfant
- ✓ Collaborer avec les différents intervenants du milieu scolaire (enseignants, direction, professionnels)
- ✓ Agir en lien avec les valeurs de l'école et celle du programme d'éducation intermédiaire de l'IB

## **Liens avec les autres politiques**

### **Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique linguistique**

La politique d'éducation inclusive MET est en lien avec notre politique linguistique. L'école offre le support et l'appui aux élèves peu importe la langue d'enseignement. Les élèves du PEI bénéficient donc dans l'enseignement des trois langues (français, anglais, espagnol) des mesures mises en place au niveau de la politique d'éducation inclusive.

### **Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'intégrité intellectuelle**

La politique d'éducation inclusive MET est en lien avec notre politique d'intégrité intellectuelle. Les valeurs véhiculées à l'intérieur de l'école en termes d'intégrité sont le respect, l'impartialité et la droiture. Suivant cette prémisse, elles vont donc de pairs avec la politique d'éducation inclusive. Si la politique d'intégrité n'est pas respectée, l'école agira de manière à provoquer chez l'élève une réflexion sur les gestes posés.

### **Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'évaluation**

La politique d'éducation inclusive MET est en lien avec notre politique d'évaluation. L'ensemble des enseignants utilisent des méthodes d'enseignement adaptées et des stratégies d'évaluation appropriées pour favoriser un parcours scolaire le plus convenable possible. En offrant le soutien à l'élève lors de la vérification des acquis, l'enseignant agit en respectant la politique d'évaluation. L'école offre donc une diversité de possibilité d'évaluations pour mieux répondre aux différents styles d'apprentissages.



## **Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'admission**

La politique d'éducation inclusive MET est en lien avec notre politique d'admission. Les élèves admis ayant des besoins particuliers peuvent intégrer le PEI s'ils répondent aux exigences d'entrée au programme lors de la séance d'admission. L'école offre le support nécessaire à la réussite scolaire des élèves admis au PEI.

Dès l'admission au programme, les élèves qui possèdent un plan d'intervention bénéficient du même support que celui accordé au primaire.

Lors du passage primaire – secondaire, l'école se voit transmettre les informations nécessaires pour que les élèves puissent bien débiter l'année scolaire.



## Médiagraphie

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB (En ligne) [https://resources.ibo.org/ib/works/edu\\_11162-38434?lang=fr](https://resources.ibo.org/ib/works/edu_11162-38434?lang=fr), pages consultées le 21 septembre 2023.

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, (En ligne), <https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices?lang=fr>, pages consultées le 29 septembre 2023

ÉCOLE SECONDAIRE Mgr-Euclide-Théberge, Normes et modalités 2023-2024, version du 27 juin 2023, 12 pages, pages consultés le 23 novembre 2023

ÉCOLE SECONDAIRE Mgr-Euclide-Théberge, Projet éducatif Mgr-Euclide-Théberge 2023-2027, version du 16 octobre 2023, 16 pages, pages consultées le 30 octobre 2023

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, La loi sur l'instruction publique (En ligne), <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-13.3%20/>, pages consultées le 22 novembre 2023